

**Demande d'enregistrement d'un nouveau parti
politique**

(Loi électorale, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, par.133(1) et (2))



P 04 802
(2022-08-22)

Date :

Destinataire : Directeur général des élections
Élections Nouveau-Brunswick
C. P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Expéditeur :
(Nom du parti politique)

Objet : **Enregistrement d'un nouveau parti politique**

Conformément au paragraphe 133(1) de la *Loi électorale*, veuillez enregistrer le parti politique ci-dessous, dont le nom intégral* est le suivant :

.....

***(Veuillez noter)** : Si vous souhaitez que le nom de votre parti apparaisse sur le registre des partis politiques et sur les bulletins de vote dans les deux langues officielles ou dans un format bilingue, vous devez fournir les deux versions linguistiques ou la version bilingue sur ce formulaire. Élections Nouveau-Brunswick ne traduira pas un nom soumis pour l'enregistrement.)

Aux fins des documents d'élection ou d'autres papiers officiels, le nom abrégé du parti politique est le suivant :

.....

Le nom et l'adresse du chef du parti sont les suivants :

.....

L'adresse à laquelle la correspondance destinée au parti peut être adressée est :

.....

L'adresse où sont conservés ses registres, archives et comptes, y compris les comptes relatifs aux contributions qui lui ont été faites et dépenses qu'il a engagées est la suivante :

.....

Les noms et adresses des dirigeants du parti sont les suivants :

Dirigeant	Nom	Adresse (adresse de voirie : numéro et nom de rue, municipalité ET code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel)
Président		
1 ^{er(re)} vice- président		
2 ^e vice-président		
Secrétaire		
Trésorier		
Autre (s'il y a lieu) :		

Je certifie que j'ai joint comme annexe « A » les renseignements requis pour identifier, pour chacune des associations de circonscription du parti:

1. le nom intégral de l'association de circonscription;
2. le nom de l'association de circonscription ou son abréviation, le cas échéant, qui doit figurer sur les documents d'élection;
3. l'adresse à laquelle la correspondance destinée à l'association de circonscription peut être adressée; et
4. le noms et l'adresse des dirigeants de l'association de circonscription.

Je m'engage à ce que le parti présente des candidats officiels dans au moins dix circonscriptions électorales aux prochaines élections générales Je m'engage à ce que le parti s'engage à présenter des candidats officiels dans au moins dix circonscriptions électorales aux prochaines élections générales.

(Signature du chef du parti)

Annexe A - Information concernant l'association de circonscription
(Compléter une copie de cette page pour chaque association de circonscription)

ASSOCIATION DE CIRCONSCRIPTION

Le nom intégral de cette association de circonscription est le suivant :

--

Aux fins des documents d'élection ou d'autres papiers officiels, le nom abrégé de l'association de circonscription est le suivant :

--

Les noms et adresses des dirigeants de l'association de circonscription sont les suivants :

Dirigeant	Nom	Coordonnées (adresse de voirie : numéro et nom de rue, municipalité et code postal; numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel)
Président		
Vice-président		
Secrétaire		
Trésorier		
Autre (s'il y a lieu) :		

La correspondance destinée à l'association de circonscription peut être envoyée à cette adresse :

--

(Nom, adresse de voirie : numéro et nom de rue, municipalité et code postal; numéros de téléphone et de télécopieur et courriel)

(Signature du chef du parti)

Annexe B – Affidavit du chef

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, COMTÉ DE YORK

CONCERNANT UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À TITRE DE PARTI POLITIQUE EN VERTU DE L'ARTICLE 133 DE LA *LOI ÉLECTORALE*, L.R.N.-B. 1973, ch.E-3 ET PAR

« _____ »
(nom du parti politique)

AFFIDAVIT DU CHEF

Je, _____, du/de la _____

de/d' _____ dans la province du Nouveau-Brunswick, **PRÊTE SERMENT ET DÉCLARE QUE :**

1. À la suite d'un congrès tenu à _____, au Nouveau-Brunswick, le _____, je suis le chef dûment élu du parti politique dont voici le nom « _____ », et je suis personnellement au courant des renseignements faisant l'objet de la présente.

2. Le montant des sommes d'argent et les autres biens à la disposition du parti, y compris le montant des sommes d'argent et les autres biens de ses associations de circonscriptions, sont les suivants :

3. Conformément à l'article 47 de la *Loi sur le financement de l'activité politique*, L.N.-B. 1978 ch.P-9.3, le parti n'a pas retenu le bénéfice de toute contribution contraire à cette Loi ni n'a conservé de contributions anonymes.

4. Le présent affidavit est déposé conformément aux alinéas 133(2)b) et 133(2)c) de la *Loi électorale* et n'est pas fait à des fins répréhensibles.

FAIT à _____)

dans le comté de _____)

et la province du Nouveau-Brunswick le _____)

de/d' _____ 20____.)

DEVANT MOI :

Commissaire à la prestation des serments)

Notaire)

Chef du parti